

espace beauté Formation

- Styliste d'Ongles / Extension des cils et de sourcils
- Réhaussement de cils / Mascara semi permanent
- Maquillage permanent / Tatouage / Piercing
- Formation hygiène et salubrité
- Maquillages / Modelages corporels

FORMATION AU MAQUILLAGE

CONTRAT DE FORMATION

PROFESSIONNELLE

Stagiaire : **Monsieur**

Espace Beauté Formation – Bat D -Centre Aquilaé – Rue de la Blancherie - 33370 ARTIGUES-près-Bordeaux
(Rocade Sortie 25)
tél. / fax **05 56 32 27 04**

email : contact@espacebeauteformation.com www.espacebeauteformation.com

Organisme de formation enregistré sous le N° 72.33.08620.33 auprès de la Préfecture d'Aquitaine

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 à 6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignés :

1. L '**ESPACE BEAUTE FORMATIONS**

Centre Aquilaé – Bât D - Rue de la blancherie – 33370 Artigues-prés Bordeaux
immatriculé au Répertoire des Métiers sous le n°538 342 288 00015
organisme de formation en cours de validation auprès du Préfet de la Région
d'Aquitaine,

2.

Adresse: Monsieur

.....

.....

ci-désignée la maman du stagiaire

est conclu un contrat de formation à titre individuel.

Article 1^{er} : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Formation à la technique maquillage jour, soir et mariée**. Niveaux sollicités de formation : **Niveau 1**

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

(Article L.6313 – 1 du code du travail)

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformations et préparations à la vie professionnelle.

- L'action de formation a pour objectifs, la connaissance et l'assimilation des modes opératoires de la technique du maquillage et du protocole du maquillage jour, soir et mariée approprié aux différents modèles présentés.
- Il sera délivré une attestation de *stage* dans la mise oeuvre des techniques vues si dessus.
- Sa durée est fixée à **5 jours**, soit **35 heures** de formation.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

La nature de l'action de formation citée à l'article précédent n'exige pas de connaissances préalables.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu
 - **du lundi****au vendredi**.....De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au centre de formation Espace Beauté

Formations à Artigues-près-Bordeaux.

- Elle est organisée pour un effectif limité à 3 stagiaires maximum. Pour 1 formateur
- Conditions générales de formation :
 - Matériels et consommables nécessaires sont mis à disposition du stagiaire pour la durée du stage.
 - Les modèles sont convoqués par la stagiaire et le centre si nécessaire.
 - L'intégralité des cours sera remise sous forme d'un livret.
 - Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.
- Le formateur : Martine LE CORRE encadrera la formation.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières

- Le prix de l'action de formation est fixé à, **895 €**
- 1^{er} versement de 30 % du montant total de la formation avec le bulletin d'inscription et le contrat rempli et signé soit **269 €**
- Le Solde sera réglé à l'entrée en stage en espèce ou en carte bancaire
- Un 1^{er} versement le 1^{er} jour de la formation puis le solde les mois suivant.
- Ne pas tenir compte de l'article 6, si la formation est prise en charge par un centre prescripteur.
- **Nous vous rappelons que le centre de formation vous permet de régler votre formation en P3F par carte bancaire afin d'échelonner votre paiement sur 3 mois. Munissez-vous d'une pièce d'identité, d'un rib, d'une carte bancaire. Le tout devant appartenir à la même personne. Des frais de dossier de 20 € sont à rajouter au prix de la formation.**

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérés à due proportion de leur valeur prévue au présent contrat.

Cependant, l'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties, dans un délai de 2 mois.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent

contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Si l'annulation intervient au cours de la première moitié du stage, 75% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.
- Si l'annulation intervient au cours de la deuxième moitié du stage, 100% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Seules les prestations effectivement dispensées par l'organisme de formation seront dues.

L'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties.

Article 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un litige n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le différend.

Fait, en double exemplaire, à Artigues-près-Bordeaux, le .2020

Pour le stagiaire
(nom et prénom du stagiaire)

Pour l'organisme de formation
(Nom et qualité du signataire)

Signature
Suivi de la mention lu et et approuvé

Guillaume *LE CORRE*, *gérant*
signature et caché

